



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question au Gouvernement n° 1842

Texte de la question

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE A

M. le président. La parole est à M. Alain Moyne-Bressand, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Alain Moyne-Bressand. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé et des sports.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour la gestion de la pandémie grippale. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC. - Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Je tiens surtout à dénoncer le double langage de ceux qui, il y a quelques mois, critiquaient le manque de préparation de votre ministère et qui, aujourd'hui, prétendent qu'on en aurait trop fait ! Madame la ministre, pour la santé des Français, on n'en fait jamais trop ! (" *Très bien !* " *sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

La grippe A était prétendue bénigne. En réalité, elle est et reste extrêmement contagieuse ! Il existe encore aujourd'hui des formes fulgurantes qui concernent les enfants, les sujets jeunes, les femmes enceintes, et peuvent encore être mortelles.

La question du nombre de vaccins achetés par le gouvernement français pour permettre la vaccination de nos concitoyens contre la grippe A a donné lieu, ces derniers jours, à des polémiques stériles et irresponsables ! Vous avez, pour votre part, annoncé des décisions à ce sujet. Pourriez-vous nous éclairer, alors que la campagne de vaccination se poursuit, sur le nombre de doses de vaccins dont dispose notre pays pour faire face à ce virus, qui, il faut le rappeler, continue de sévir ? Plus généralement, pouvez-vous nous indiquer quelles seront les prochaines étapes de cette campagne de vaccination ?

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur Moyne-Bressand, je vous remercie pour vos observations.

Vous avez effectivement raison de dire que ces polémiques sont inutiles. Pire ! elles sont irresponsables car elles risquent de nuire gravement à la santé publique. Il n'est pas inutile de rappeler à quel moment les décisions d'achat de vaccins ont été prises. À un moment où les autorités sanitaires nous indiquaient que deux injections étaient nécessaires et nous avons fait le choix éthique et politique de protéger l'ensemble de nos compatriotes.

Aujourd'hui, après la décision - qui, je le répète, a été prise le 20 novembre par les autorités sanitaires nationales, internationales et européennes - selon laquelle une dose seulement était nécessaire, nous avons pris alors les mesures qui s'imposaient. Nous avons résilié, de manière unilatérale, l'achat de 50 millions de doses et nous sommes en train de négocier avec les fabricants de vaccins la meilleure façon de faire supporter la dépense la plus faible possible à nos concitoyens. C'était une décision responsable.

Nous avons actuellement un certain nombre de doses uniques : 170 000 doses de vaccins Panenza, 850 000 doses de vaccins Focetria en unidoses et 4,9 millions de doses de Focetria indéconditionnables en boîtes de dix. Cette livraison, arrivée à la fin du mois de décembre, sera réservée aux généralistes, qui auront ainsi la possibilité avec cette livraison d'environ 5 millions de vaccins unidoses, de vacciner de la meilleure façon qui soit dans les cabinets libéraux.

Nous sommes donc à une phase mixte de centres de vaccination et de médecins libéraux.

Bientôt, début mars, les médecins libéraux seront seuls aux commandes pour vacciner nos concitoyens jusqu'au mois de septembre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alain Moyne-Bressand](#)

Circonscription : Isère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1842

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 janvier 2010